



APAVE
AGENCE DE MONTPELLIER
Zone Ecoparc 310 rue de la Sarriette
34130 SAINT-AUNÈS
N° SIRET : 90386907101053

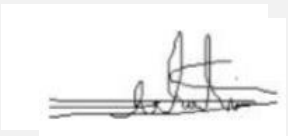
DONNEUR D'ORDRE
CPAM Herault
29 Cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX
CONTACT : Monsieur BOULINET Jean
Christophe



RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'offre : 3068582.3 Numéro de contrat : C25299574 Numéro de rapport (n° de tâche) : T252019828 Date : 19/12/2025	Lieu d'intervention : CPAM GAMBETTA 29 cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX Destinataire rapport : CPAM Herault	Date d'intervention : Du 01/12/2025 au 05/12/2025 Intervenant : Monsieur Frédéric SEBASTIE Signature : 
--	--	---

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 30 pages

RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

A OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif du repérage plomb avant travaux est d'identifier et de localiser les revêtements et matériaux contenant du plomb, susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme communiqué par le donneur d'ordre.

Ce repérage est un préalable aux démarches de prévention des risques pour la santé des intervenants sur le chantier et constitue un élément d'information pour la réalisation d'une évaluation des risques qui incombe au maître d'ouvrage et ne se substitue pas à cette dernière (article L.4531-1 du Code du Travail). Cette évaluation des risques permet le choix des mesures de prévention les plus adaptées.

Ce repérage n'est ni un CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb), ni un DRIP (Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb) prévus par le code de la santé publique, qui s'inscrivent principalement dans un dispositif de prévention du saturnisme infantile.

Le présent rapport de repérage n'a pas pour objet d'émettre des préconisations.

B ADRESSE DU BIEN

29 cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX

C PROPRIETAIRE

CPAM Hérault
29 Cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX

DONNEUR D'ORDRE

CPAM Hérault
29 Cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX

Accompagnateur : M Boulinet

D EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: T252019828

Date d'intervention : 01/12/2025

Date du rapport : 19/12/2025

E PROGRAMME DE TRAVAUX

Etages 1 à 4 (hors locaux techniques et sanitaires):

- décroissement de l'ensemble des bureaux (excepté les cloisons coupe-feu récemment créées)
- curage des sols et faux-plafonds de l'ensemble des bureaux

En toiture terrasse (R+5):

- retrait de l'étanchéité et isolation

Au RDC:

- remise en peinture des murs, réfection des sols et des faux-plafonds du couloir et du bureau d'accueil (zone non traitée lors des derniers travaux au RDC).
- décroissement de l'ensemble, curage des sols et faux-plafonds de l'ensemble des bureaux des médecins (hors sanitaires) ainsi que des locaux de stockage n°19 et 20.

En sous-sol:

- remplacement des deux groupes de CTA et adaptation des réseaux.

F CONCLUSION

A ce jour, il n'existe pas de valeur seuil de concentration réglementaire pour conclure sur le niveau de risque que présentent les matériaux ou revêtement contenant du plomb.

Les niveaux d'exposition au plomb des intervenants dépendent notamment :

- De la concentration en plomb des revêtements, matériaux et produits ;
- Des tâches réalisées, des techniques mises en œuvre et de leurs modes opératoires ;
- Des mesures d'organisation du chantier ;
- De l'ampleur et de la durée des travaux.

L'INRS met à disposition un guide sur les mesures à prendre en cas d'intervention sur des peintures contenant du plomb. Le guide est disponible à l'adresse suivante : <http://www.inrs.fr/>

Note informative :

- Le Code de la Santé Publique dans le cadre du Constat de Risque d'Exposition au Plomb et de la lutte contre le saturnisme infantile a fixé un seuil de positivité de 1mg / cm² pour les mesures par fluorescence X et 1,5 mg/g pour les analyses physico-chimiques / recherche du plomb acido soluble. Ces seuils ne peuvent servir de références en matière de protection des salariés.
- Le niveau de 0,3 mg/cm² est le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils de mesure

SOMMAIRE :

OBJECTIF DE LA PRESTATION	2
PROPRIETAIRE	2
DONNEUR D'ORDRE	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
PROGRAMME DE TRAVAUX	2
CONCLUSION	2
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	4
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	4
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	4
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	4
LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	4
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	4
BIEN OBJET DE LA MISSION	4
PERIMETRE DE REPERAGE	4
COMMENTAIRES MISSION	9
LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLOMB	9
METHODOLOGIE EMPLOYEE	22
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	23
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	23
CROQUIS	24
ATTESTATION D'ASSURANCE	29

1 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Evaluation des risques article L4531-2 du code du travail.

Principes généraux de prévention L.4121-2 du code du travail.

Prévention du risque d'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R.4412-59 et suivants du code travail.

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (référence à la méthodologie du repérage).

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'APPAREIL A FLUORESCENCE X

Nom du fabricant de l'appareil : HEURESIS

Modèle de l'appareil : **Pb200i**

N° de série : 8016

Nature du radionucléide : Cobalt 57

Date du dernier chargement de la source : 04/02/2025

Activité de la source à cette date : 185 MBq

2.2 ETALONNAGE DE L'APPAREIL

Fabricant de l'étalon : NITON

N° NIST de l'étalon : SRM2575

Concentration : 0,31 mg/cm²

Incertitude : 0,02

Fabricant de l'étalon : NITON

N° NIST de l'étalon : SRM2574

Concentration : 0,71 mg/cm²

Incertitude : 0,08

N° de mesure	Teneur (mg/cm ²)	Marge	Date	Observation
1	1,04	0,05	01/12/2025	/
123	1,04	0,05	01/12/2025	/

2.3 LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord 557, route de Noyelles - PA du Pommier 62110 Hénin-Beaumont

N° accréditation : 1-1593

2.4 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Date du permis de construire Non communiquée ou date de construction : Non communiquée

Usage : Tertiaire

2.5 BIEN OBJET DE LA MISSION

Type : CPAM GAMBETTA

Bâtiment : CPAM GAMBETTA

Etage :

N° Lot :

2.6 PERIMETRE DE REPERAGE

Liste des locaux visités :

Etage	Local
R+1	Circulation 1
R+1	Bureau 100
R+1	Bureau 101
R+1	Bureau 102
R+1	Bureau 103
R+1	Bureau 104
R+1	Bureau 105
R+1	Bureau 106
R+1	Bureau 107
R+1	Bureau 108
R+1	Bureau 108bis
R+1	Bureau 109
R+1	Bureau 110
R+1	Bureau 111
R+1	Bureau 111bis
R+1	Bureau 112
R+1	Bureau 113
R+1	Bureau 114
R+1	Bureau 114bis
R+1	Bureau 115
R+1	Bureau 116
R+1	Bureau 117
R+1	Bureau 118
R+1	Bureau 119
R+1	Bureau 120
R+1	Bureau 121
R+1	Bureau 122
R+1	Bureau 123
R+1	Bureau 124
R+1	Bureau 125
R+1	Bureau 126
R+1	Bureau 127 n°1
R+1	Bureau 128
R+1	Bureau 129
R+1	Bureau 130
R+1	Bureau 131
R+1	Bureau 132
R+1	Bureau 133
R+1	Bureau 134
R+1	Bureau 135
R+1	Bureau 136
R+1	Bureau 137
R+1	Bureau 138
R+1	Bureau 139
R+1	Bureau 140
R+1	Bureau 141
R+1	Bureau 142
R+1	Bureau 143
R+1	Bureau 144
R+1	Bureau 145
R+1	Bureau 146

R+1	Bureau 147
R+1	Bureau 148
R+1	Bureau 149
R+1	Bureau 150
R+1	Bureau 151
R+1	Bureau 152
R+1	Bureau 153
R+1	Bureau 154
R+1	Bureau 155
R+1	Bureau 156
R+1	Bureau 157
R+1	Bureau 158
R+1	Bureau 159
R+1	Bureau 160
R+1	Bureau 161
R+1	Bureau 162
R+1	Bureau 163
R+1	Bureau 164
R+1	Palier 1A
R+1	Palier 1B
R+1	Palier 1C
R+2	Circulation 2
R+2	Bureau 201
R+2	Bureau 202
R+2	Bureau 203
R+2	Bureau 205
R+2	Bureau 206
R+2	Bureau 207
R+2	Bureau 208
R+2	Bureau 209
R+2	Bureau 210
R+2	Bureau 211
R+2	Bureau 212
R+2	Bureau 213 n°1
R+2	Bureau 214
R+2	Bureau 215
R+2	Bureau 216
R+2	Bureau 217
R+2	Bureau 218
R+2	Bureau 219
R+2	Bureau 220
R+2	Bureau 221
R+2	Bureau 222
R+2	Bureau 223
R+2	Bureau 224
R+2	Bureau 225
R+2	Bureau 226
R+2	Bureau 227
R+2	Bureau 228
R+2	Bureau 229
R+2	Bureau 230
R+2	Bureau 231

R+2	Bureau 232
R+2	Bureau 233
R+2	Bureau 234
R+2	Bureau 235
R+2	Bureau 236
R+2	Bureau 237
R+2	Bureau 238
R+2	Bureau 239
R+2	Bureau 240
R+2	Bureau 241
R+2	Bureau 242
R+2	Bureau 244
R+2	Bureau 245
R+2	Bureau 246
R+2	Palier 2A
R+2	Palier 2B
R+2	Palier 2C
R+5	Toiture terrasse
R+4	Circulation 4
R+4	Réfectoire
R+4	Local ménage
R+4	Bureau 404
R+4	Bureau 405
R+4	Bureau 406
R+4	Bureau 407
R+4	Bureau 408
R+4	Bureau 409
R+4	Bureau 410
R+4	Bureau 411
R+4	Bureau 412
R+4	Bureau 413
R+4	Bureau 416
R+4	Bureau 417
R+4	Bureau 418
R+4	Bureau 419
R+4	Bureau 420
R+4	Bureau 421
R+4	Bureau 422
R+4	Bureau 423
R+4	Bureau 424
R+4	Bureau 425
R+4	Bureau 426
R+4	Bureau 427 n°1
R+4	Bureau 428
R+4	Bureau 429
R+4	Bureau 430
R+4	Bureau 431
R+4	Bureau 432
R+4	Bureau 433
R+4	Bureau 434
R+4	Bureau 435
R+4	Bureau 437

R+4	Palier 4A
R+4	Palier 4B
R+4	Palier 4C
R+3	Circulation 3
R+3	Bureau 301
R+3	Bureau 302
R+3	Bureau 303
R+3	Bureau 304
R+3	Bureau 305
R+3	Bureau 306
R+3	Bureau 307
R+3	Bureau 308
R+3	Bureau 309
R+3	Bureau 310
R+3	Bureau 311
R+3	Bureau 312
R+3	Bureau 313
R+3	Bureau 314
R+3	Bureau 315
R+3	Bureau 316
R+3	Bureau 317
R+3	Bureau 318
R+3	Bureau 319
R+3	Bureau 321
R+3	Bureau 322
R+3	Bureau 323
R+3	Bureau 324
R+3	Bureau 325
R+3	Bureau 327
R+3	Bureau 328
R+3	Bureau 329
R+3	Bureau 330
R+3	Bureau 331
R+3	Bureau 332
R+3	Bureau 334
R+3	Bureau 336
R+3	Bureau 337
R+3	Bureau 341
R+3	Bureau 342
R+3	Bureau 343
R+3	Bureau 344
R+3	Bureau 345
R+3	Bureau 346
R+3	Bureau 347
R+3	Bureau 348
R+3	Bureau 349
R+3	Bureau 350
R+3	Bureau 351
R+3	Bureau 352
R+3	Bureau 353
R+3	Bureau 354
R+3	Bureau 355

R+3	Bureau 356
R+3	Bureau 357
R+3	Bureau 358
R+3	Bureau 359
R+3	Bureau 360
R+3	Bureau 361
R+3	Palier 3A
R+3	Palier 3B
R+3	Palier 3C
RDC	Bureau accueil visiteurs
RDC	Dégagement
RDC	Local 19
RDC	Local 20
RDC	Circulation bureaux docteurs
RDC	Bureau 27
RDC	Bureau 28
RDC	Bureau 29
RDC	Bureau 30
RDC	Bureau 31
RDC	Bureau 32
RDC	Bureau 34
Sous sol	Local CTA
Sous sol	Parking
Tous niveaux	Gaines d'ascenseurs

Liste des locaux non visités / Investigations non réalisées :

SANS OBJET

2.7 COMMENTAIRES MISSION

Néant

3 LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLOMB

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic par l'opérateur est fonction de l'âge de la construction, de la nature et de la localisation des travaux effectués.

Apave a défini sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui ont fait l'objet du présent repérage (fluorescence X ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux ont fait l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures ont été réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Local : Bureau accueil visiteurs (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		4		

Local : Dégagement (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Portes	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		4		

Local : Local 19 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
2	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	3,4	0,01	/	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		3		

Local : Local 20 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
3	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
4					MD	0	0,01		
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		3		

Local : Circulation bureaux docteurs (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Portes	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
5	/	Ventilo-convecteur	Métal	Peinture	C	2,9	0,01	/	/
/	Murs	Cloisons	Placoplâtre, aluminium	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					6		5		

Local : Bureaux 27 à 34 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Portes	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
6	/	Ventilo-convecteur	Métal	Peinture	C	3,1	0,01	/	/

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	Murs	Cloisons	Placoplâtre, aluminium	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					5		4		

Local : Circulation 1 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
7	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
8					MD	0	0,01		
9					MG	0	0,01		
10						0	0,01		
11						0	0,01		
12						0	0,01		
13						0	0,01		
14						0	0,01		
15						0	0,01		
16						0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					5		4		

Local : Bureau 100 à 164 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
17	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
18					MD	0	0,01		
19					MG	0	0,01		
20						0	0,01		
21						0	0,01		
22						0	0,01		
23						0	0,01		
24						0	0,01		
25						0	0,01		
26						0	0,01		
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total 4		Non mesurées 3		

Local : Palier 1A (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
27	Murs	Murs	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
28					MD	0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
29	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
30					MD	0	0,01		
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total 4		Non mesurées 2		

Local : Palier 1B (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
31	Murs	Murs	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
32					MD	0	0,01		

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
33	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
34					MD	0	0,01		
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		2		

Local : Palier 1C (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		4		

Local : Circulation 2 (R+2)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
35	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
36					MD	0	0,01		
37					MG	0	0,01		
38						0	0,01		
39						0	0,01		
40						0	0,01		
41						0	0,01		
42						0	0,01		
43						0	0,01		
44						0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					5		4		

Local : Bureaux 201 à 246 (R+2)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
45	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
46					MD	0	0,01		
47					MG	0	0,01		
48						0	0,01		
49						0	0,01		
50						0	0,01		
51						0	0,01		
52						0	0,01		
53						0	0,01		
54						0	0,01		
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		3		

Local : Palier 2A (R+2)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
55	Murs	Murs	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
56					MD	0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
57	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
58					MD	0	0,01		

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		2		

Local : Palier 2B (R+2)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
59	Murs	Murs	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
60					MD	0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
61	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
62					MD	0	0,01		
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		2		

Local : Palier 2C (R+2)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		4		

Local : Circulation 3 (R+3)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
63	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
64					MD	0	0,01		

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
65					MG	0	0,01		
66						0	0,01		
67						0	0,01		
68						0	0,01		
69						0	0,01		
70						0	0,01		
71						0	0,01		
72						0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					5		4		

Local : Bureaux 301 à 361 (R+3)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
73	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
74					MD	0	0,01		
75					MG	0	0,01		
76						0	0,01		
77						0	0,01		
78						0	0,01		
79						0	0,01		
80						0	0,01		
81						0	0,01		
82						0	0,01		
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		3		

Local : Palier 3A (R+3)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
83	Murs	Murs	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
84					MD	0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
85	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
86					MD	0	0,01		
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		2		

Local : Palier 3B (R+3)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
87	Murs	Murs	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
88					MD	0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
89	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
90					MD	0	0,01		
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		2		

Local : Palier 3C (R+3)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		4		

Local : Circulation 4 (R+4)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
91	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
92					MD	0	0,01		
93					MG	0	0,01		
94						0	0,01		
95						0	0,01		
96						0	0,01		
97						0	0,01		
98						0	0,01		
99						0	0,01		
100						0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					5		4		

Local : Réfectoire (R+4)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
101	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
102					MD	0	0,01		
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		3		

Local : Local ménage (R+4)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
103	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
104					MD	0	0,01		
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		3		

Local : Bureaux 404 à 437 (R+4)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
105	Murs	Cloisons	Métal	Peinture	C	0	0,01	/	/
106					MD	0	0,01		
107					MG	0	0,01		
108						0	0,01		
109						0	0,01		
110						0	0,01		
111						0	0,01		
112						0	0,01		
113						0	0,01		
114						0	0,01		
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		3		

Local : Palier 4A (R+4)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
115	Murs	Murs	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
116					MD	0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
117	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
118					MD	0	0,01		
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		2		

Local : Palier 4B (R+4)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
119	Murs	Murs	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
120					MD	0	0,01		
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
121	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	0	0,01	/	/
122					MD	0	0,01		
/	Sol	Plancher	Carrelage	/	/	/	/	Carrelage	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		2		

Local : Palier 4C (R+4)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
/	/	Porte	Bois	Peinture	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Murs	Murs	Placoplâtre	Peinture	/	/	/	Postérieur à 1949	/
/	Plafond	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
/	Sol	Plancher	Dalles de sol souple	/	/	/	/	Elément postérieur à 1949	/
Nombre d'unités de repérage					Total		Non mesurées		
					4		4		

Liste des prélèvements :

Sans objet

4 METHODOLOGIE EMPLOYEE

Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil doit être réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.

La vérification est réalisée à l'aide de deux échantillons de référence avec certificats d'analyse NIST ou équivalent (traçabilité et plage de mesure)

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

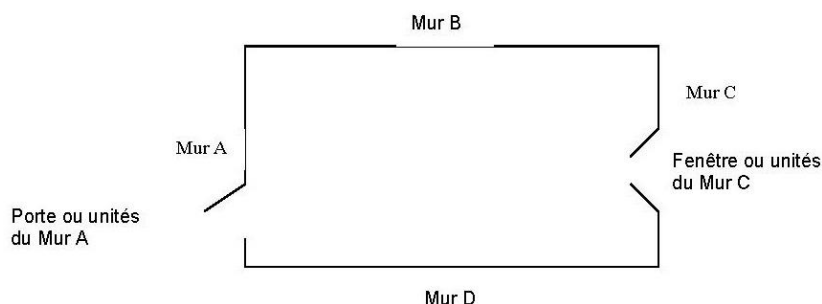
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat peut diviser chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, ...) est associée à une « zone ».



Seules les surfaces directement accessibles sont testées.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

4.1 VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X

Les unités de diagnostic sont mesurées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du plomb dans le spectre de fluorescence émis en réponse par le matériau. Les résultats de mesures (M) sont enregistrés et restitués avec leur incertitude de mesure (I) sous la forme suivante : $M \text{ (mg/cm}^2\text{)} \pm I \text{ (mg/cm}^2\text{)}$.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la **valeur M** et l'**incertitude I** (ex : **13,4** +/- **0,41**).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les revêtements à l'aide d'un appareil à fluorescence X.

Dans le cadre d'un repérage avant travaux, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail au-delà duquel des mesures de protection des salariés doivent être mises en place lors de travaux, et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds. Le niveau de 0,3mg/cm² étant le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils à fluorescence X.

4.2 RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du **plomb total** (sauf exigence du client d'une recherche du plomb acido soluble) par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou équivalent dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

CROQUIS

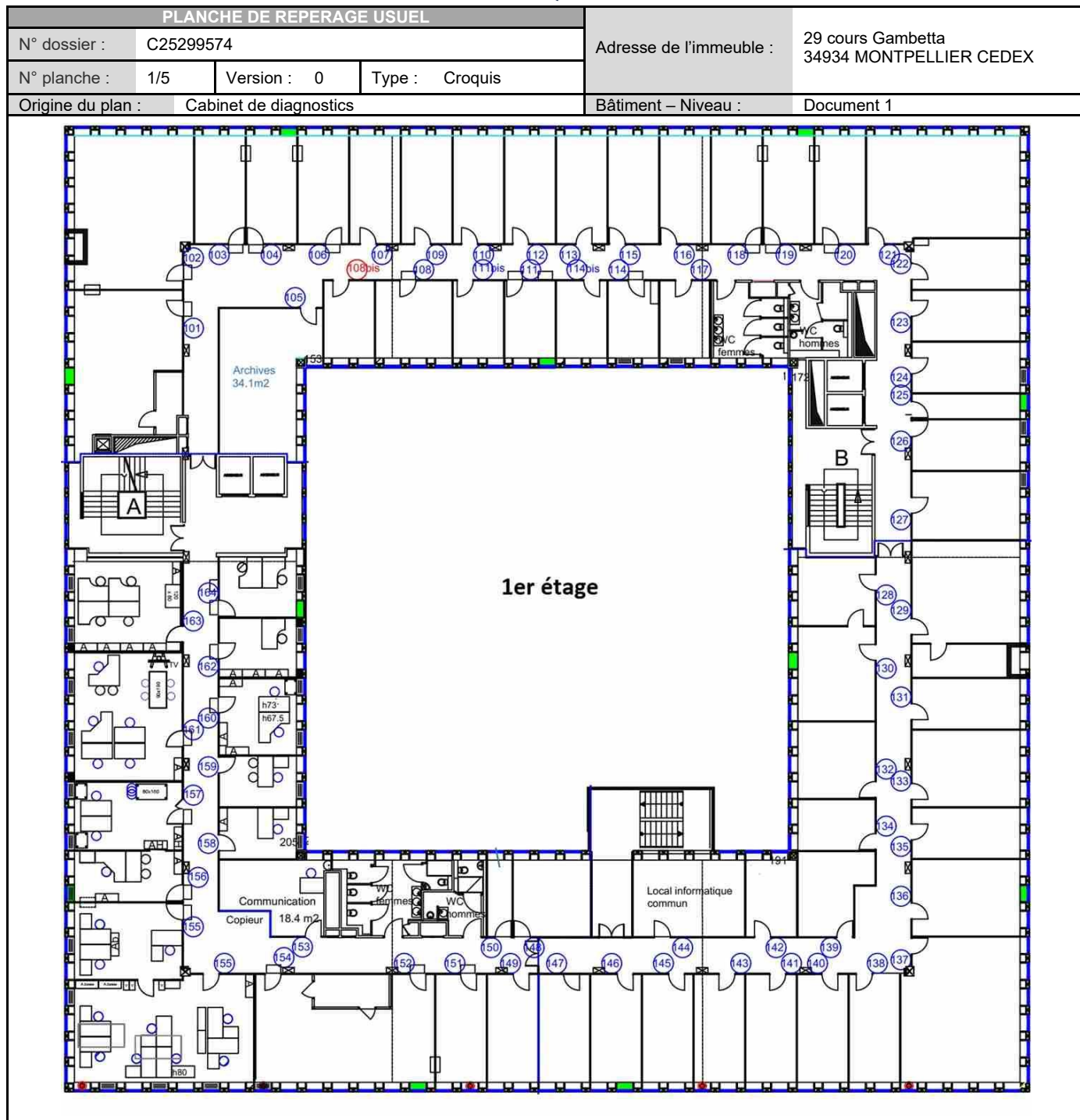


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	29 cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX
N° dossier :	C25299574				
N° planche :	2/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Document 2

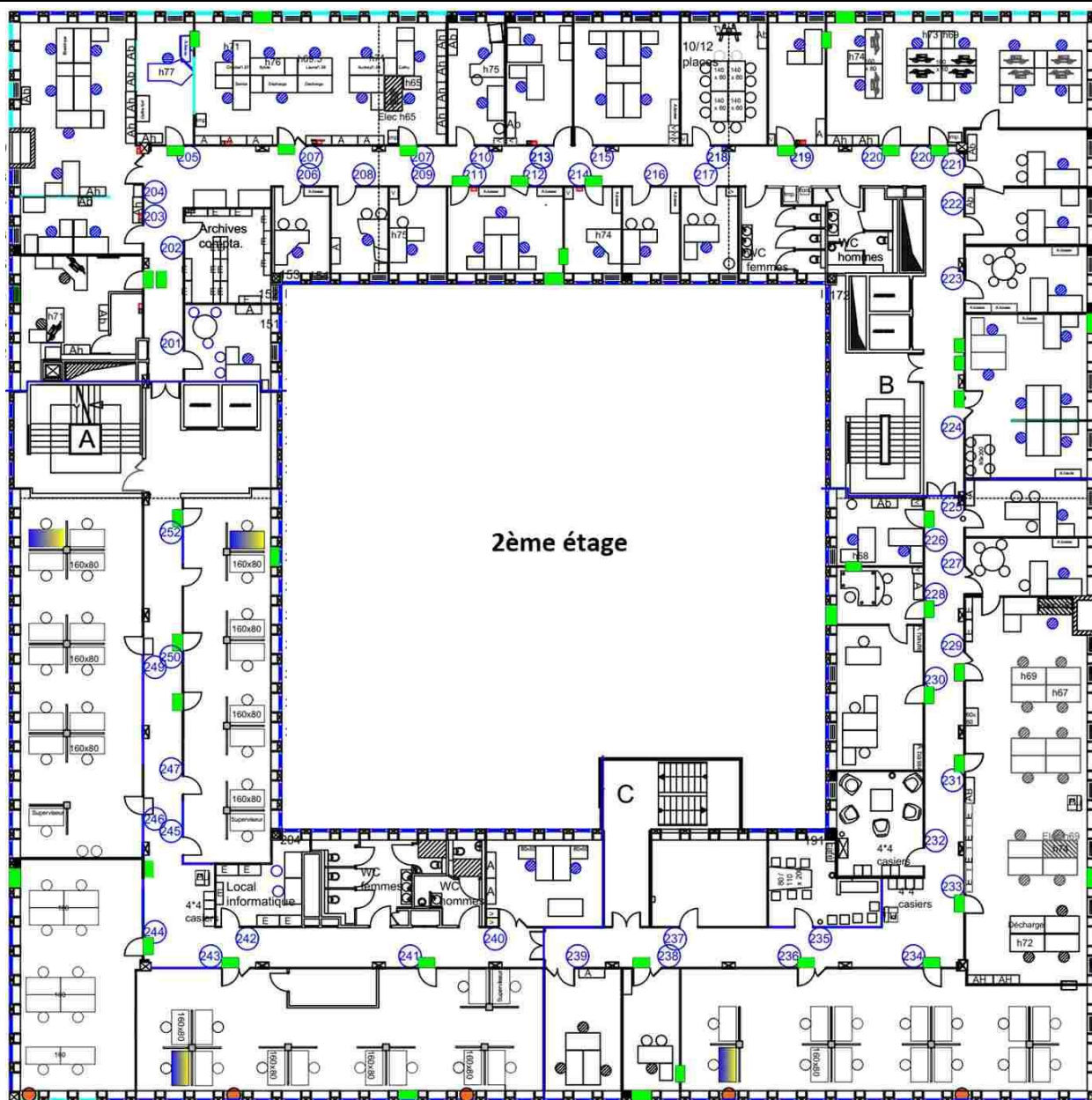
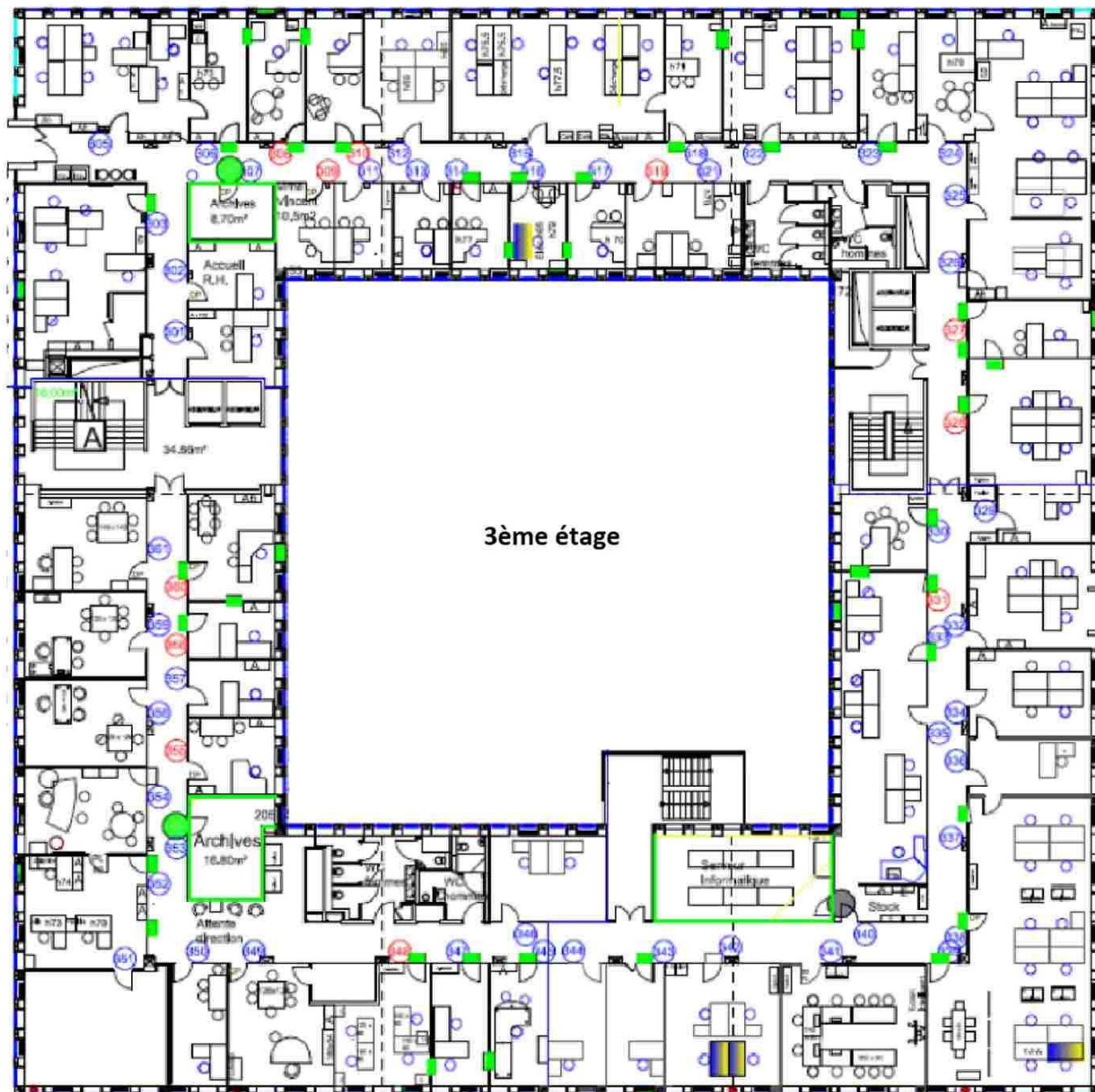


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	29 cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX
N° dossier :	C25299574				
N° planche :	3/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Document 3



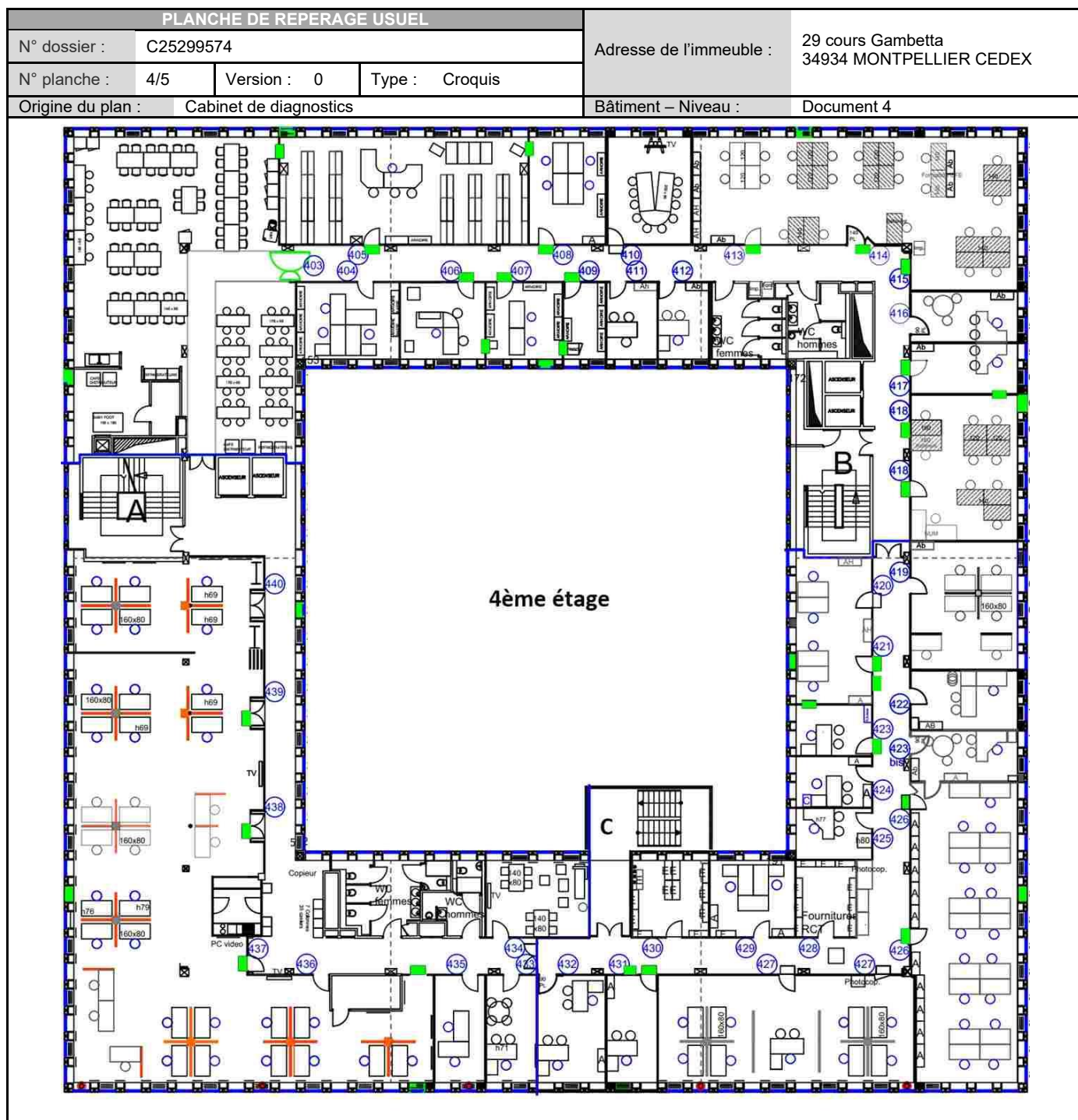
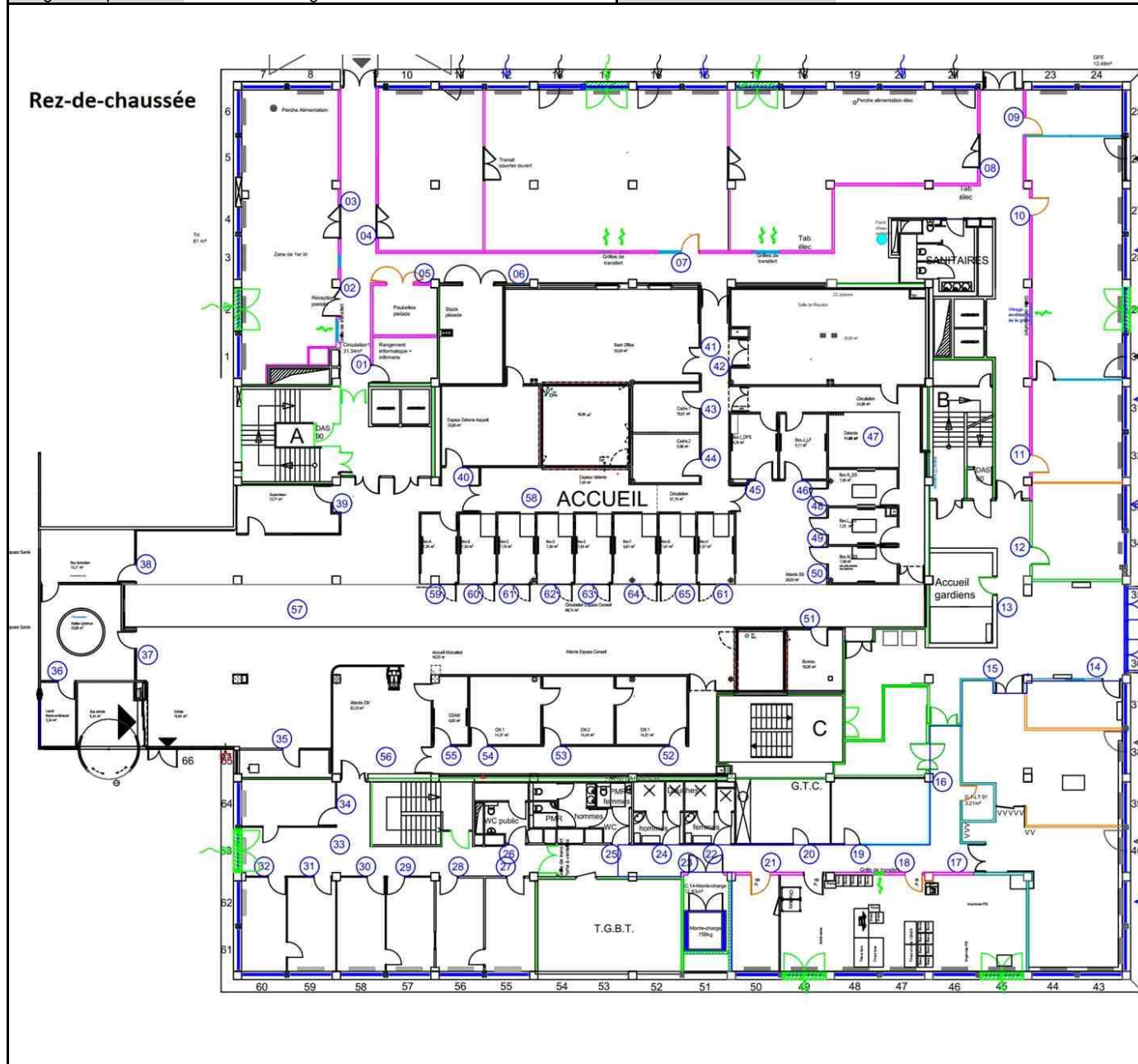


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	29 cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX
N° dossier :	C25299574				
N° planche :	5/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Document 5



ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre interlocuteur
CBT VERLINGUE
(AGENCE D'ILLZACH)
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

☎ 03 89 61 64 64
📠 08 20 20 26 32

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

Vos références

Contrat
10800807204

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France (AICF)
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- ☐ Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- ☐ Bâtiment et génie civil
- ☐ Essais, mesures et métrologie
- ☐ Laboratoires d'analyses (non médicales)
- ☐ Conseils
- ☐ Formation
- ☐ Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- ☐ des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du

Code de la construction et de l'habitation

- ☐ des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- ☐ des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus	
Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/CANADA	5 000 000 € par année d'assurance
sous-limités :	1 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 31/12/2025** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le **03 janvier 2025**

Pour la société :

Mathieu GODART

Directeur Général Délégué

